



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le président du conseil
d'administration
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 23 novembre 2010

**Objet : recrudescence d'actes de malveillance avec mise en danger
des équipages sapeurs-pompiers lors d'opérations de secours**

Monsieur le président,

Nous tenons à vous alerter sur les conditions de travail des sapeurs-pompiers qui deviennent de plus en plus difficiles et dangereuses ; En effet, au cours de nos opérations de secours, nous sommes confrontés régulièrement à des insultes, menaces et « caillassages » de véhicules. Pire, un collègue du département de l'Isère a été malheureusement blessé par balles.

Afin de souligner le caractère dramatique et inacceptable des situations dans lesquelles nous sommes exposés, nous tenons à porter à votre connaissance quelques exemples concrets d'interventions effectuées dans votre département :

- Le 15 septembre dernier (3h36 intervention n°038133) une intervention pour feu de VL sur la commune de Vénissieux rue Ludovic Bonin : Sur place, une fuite de gaz enflammée (voiture collée à une logette gaz). Après extinction, l'équipage a constaté que le compteur gaz avait été sectionné à sa base délibérément (coupe nette et franche faite avec un outil). La police et GRDF sur les lieux ont effectué les mêmes constatations.
- Le 04 novembre dernier (23h40 intervention n°052689) pour feux de poubelles sur la commune de Décines avenue Salvador Allende : A l'arrivée sur les lieux, l'équipage a été accueilli par « des jets de pierres » lancées par plusieurs individus. Par chance, pour cette fois, aucun sapeur-pompier n'a été atteint. La police a été demandée en renfort. A leur arrivée, les policiers ont précisé qu'ils n'étaient que quatre sur Décines/Meyzieu et qu'ils avaient fait au plus vite pour venir, étant occupés sur une autre intervention !
Il est à noter qu'au cours de cette soirée les engins sont intervenus sur deux autres feux de VL dans le même quartier.
- Le 10 novembre dernier (19h12 intervention n°054275), un équipage FPT du CT Saint Priest s'est rendu pour feu de VL à Vénissieux rue Johannes Vallet : A leur arrivée sur place, l'équipage découvre un camping-car en feu. Les informations qui leur avaient été données étaient « présence d'une bouteille de gaz à l'intérieur de ce véhicule ». Durant l'extinction la bouteille de gaz a explosé. A la fin de la phase d'attaque du sinistre, deux nouvelles bouteilles de gaz ont été découvertes. D'après le propriétaire, le feu pourrait être d'origine criminelle.

- Le 15 mai 2009 dans le 8^{ème} arrondissement de LYON (14h30 intervention N°K053534) :
Nous avons déjà signalé au DDSIS une violente prise à partie des sapeurs-pompiers lors une rixe entre deux bandes.

Cette liste est bien évidemment non exhaustive. C'est pourquoi et au regard de tous ces éléments, nous vous demandons :

- de bien vouloir nous faire savoir si le SDIS 69 est toujours en mesure de respecter l'article 11 de la loi n° 83-634 qui précise : « *La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté* ».
- d'informer à nouveau tout l'encadrement des casernements sur la conduite à tenir en cas d'incivilités commises à l'encontre des sapeurs-pompiers.
- d'assurer un suivi de la procédure d'incivilité et surtout une information individuelle aux agents concernés.
- d'intercéder auprès des services et des administrations locales ou nationales compétentes, afin que les interventions réalisées par les sapeurs-pompiers dans des zones à risques soient réellement encadrées et assurées dans les meilleurs délais.
- d'interpeller notre ministère de tutelle afin que les sapeurs-pompiers professionnels obtiennent, comme ils le méritent, l'octroi de la NBI ZUS (décret n°2006-780 du 3 juillet 2006).

En espérant que vous porterez une attention toute particulière à nos inquiétudes grandissantes et que vous serez en mesure d'apporter des réponses concrètes à nos demandes et dans l'attente de votre intervention auprès des administrations compétentes, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Copie :

Mr le Préfet du Rhône délégué à la sécurité
Mr le DDSIS du Rhône

Le secrétaire général



Gilbert LEBRUN